

SAINT QUENTIN DE BARON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2014

Date de convocation : 16 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf septembre, à dix-sept heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances.

Membres présents : Monsieur ALLAIS Jack, Madame DUPUY Stéphanie, Monsieur CHERRIER Marc, Madame DUMAIL-LUREAU Marie-Françoise, Monsieur GRACIEUX Philippe, Madame DEMPTOS-COUSSIRAT Nadia, Monsieur JOUBERT Jean-Claude, Madame MARIONNAUD Sylvie, Monsieur DURAND Alain, Madame CABONI Sylvie, Monsieur TRONCA Pascal, Madame ARLET Fabiola, Monsieur TEYCHENEY Ludovic, Madame FREDEFON Marie-Céline, Monsieur LUBOUCHKINE Cyril, Monsieur BRICARD Jean-Christophe, Madame MAHEVAS Nathalie, Monsieur LAROCHE Hervé, Madame ANGUENOT Hélène.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte par Monsieur DAUBIGEON, président de la délégation spéciale, qui remercie l'assemblée et fait distribuer les bulletins.

ELECTION DU MAIRE (2014-09-19-08)

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu : Monsieur ALLAIS Jack : 15 voix

Monsieur BRICARD Jean-Christophe : 04 voix.

Monsieur Jack ALLAIS ayant obtenu la majorité absolue avec 15 voix, est proclamé maire.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS (2014-09-19-09)

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints, sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de son effectif légal. Ceux-ci sont nommés pour la même durée que le conseil municipal.

En dispositions combinées des articles L 2122-1, L2 2122-17 et L 2122-2, il résulte que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux de déterminer le nombre d'adjoints à mettre en place et propose le nombre de trois.

Le conseil municipal décide de fixer le nombre des adjoints à trois.

ELECTION DES ADJOINTS (2014-09-19-10)

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le maire propose de procéder à l'élection des 03 adjoints et propose la candidature de :

Monsieur Marc CHERRIER

Madame Stéphanie DUPUY

Madame Marie-Françoise DUMAIL-LUREAU

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Election du premier adjoint : Monsieur Marc CHERRIER est proposé

Après dépouillement : M. CHERRIER : 16 voix, M. LAROCHE : 1 voix, M. BRICARD : 2 voix

Monsieur Marc CHERRIER ayant obtenu 16 voix est élu premier adjoint.

Election du deuxième adjoint : Mme Stéphanie DUPUY est proposée

Après dépouillement : Mme DUPUY : 15 voix, Mme MAHEVAS : 1 voix, bulletins blancs : 3.

Madame Stéphanie DUPUY ayant obtenu 15 voix est élue deuxième adjointe.

Election du troisième adjoint : Mme Marie-Françoise DUMAIL-LUREAU est proposée.

Après dépouillement : Mme DUMAIL-LUREAU : 17 voix, Mme MAHEVAS : 1 voix, bulletin blanc : 1.

Madame Marie-Françoise DUMAIL-LUREAU ayant obtenu 17 voix est élue troisième adjointe.

Monsieur DAUBIGEON prend la parole afin de signifier que le conseil municipal est reconstitué dans sa totalité. Il procède à la remise des documents et du compte-rendu des activités de la délégation spéciale et restitue 3 jeux de clés à Monsieur le Maire.

Monsieur ALLAIS remercie les membres de la délégation spéciale qui ont maintenu la continuité du service public. Informe que beaucoup de travail attend ce conseil municipal, en particulier dans le domaine des finances.

Prochain conseil municipal : vendredi 26 septembre 2014 à 19 heures.

Café citoyen, avec échanges libres et conviviaux : samedi 27 septembre 2014 de 9h30 à 11 h.